

Städtekonferenz Mobilität
Conférence des villes pour la mobilité
Conferenza delle città per la mobilità



Rapport annuel 2022



Rapport annuel 2022

Priorités thématiques

Utilisation efficace de l'espace public

L'utilisation efficace de l'espace public constitue le fil rouge des travaux de la CVM. Dans un contexte d'accroissement de la population et de densification urbaine, seule une utilisation efficace de l'infrastructure existante et un développement ciblé des offres de modes de déplacement adaptés à la ville, à savoir les transports publics, la marche et le vélo, permettront d'améliorer la qualité de vie et de séjour en ville. Les différents dossiers qui occupent la CVM sont ainsi systématiquement étudiés en prenant pour référence cette notion d'utilisation efficace de l'espace public: limitation à 30 km/h, mobilité électrique, micromobilité, etc. En collaboration avec le bureau d'étude EBP, la Conférence a rendu public un [«Outil de travail»](#), dans lequel un état des lieux est dressé et la notion d'«efficacité spatiale dans les transports» définie.

Limitation à 30 km/h

La limitation à 30 km/h apporte des avantages en matière de sécurité, de protection contre le bruit et de gain d'espace. Si la CVM a salué la décision du Conseil fédéral de faciliter l'instauration de zones 30 dans les quartiers à partir du 1er janvier 2023, en supprimant l'obligation de commander une expertise, le comité de la CVM a continué de traiter cette thématique centrale. Des échanges constructifs avec la branche des TP ont eu lieu. A noter que l'Union des villes suisses a adopté un papier de position intitulé [«La protection contre le bruit en ville»](#), dans lequel elle demande un renversement du paradigme en matière de vitesse à l'intérieur des localités: le 30 km/h doit devenir la norme, le 50 km/h l'exception.

Mobilité électrique: infrastructure de recharge et espace public

Si l'électrification du parc automobile privé est souhaitable sur le plan climatique, il ne résoudra aucunement le grand défi auquel font face les villes, à savoir la concurrence pour l'espace. En effet, une automobile électrique consomme autant d'espace qu'un véhicule à moteur conventionnel. En ce sens, la CVM suit de

près cette thématique, tout particulièrement concernant l'infrastructure de recharge. La recharge doit se faire en priorité au domicile, sur le lieu de travail ou en chemin (parkings d'échange inclus). Ensuite, elle peut également se faire sur des surfaces privées mais accessibles au public (stations-services, parkings, etc.). Enfin, les villes qui le jugent opportun peuvent, de manière subsidiaire, mettre à disposition de l'espace publique pour une période de transition.

Micromobilité

Dans les villes et agglomérations les vélos électriques et trottinettes électriques ont le vent en poupe. Les systèmes de véhicules électriques en libre-service se multiplient et l'importance de ces véhicules dans la mobilité multimodale ne fait que s'accroître. Les villes mènent des politiques très différentes en matière de gestion de l'offre partagée. Les conditions posées aux opérateurs dans les appels d'offre ne sont pas homogènes (densité de l'offre, périmètre de circulation, régulation de la vitesse, stationnement, etc.). Cela n'est pas négatif, les villes menant ainsi des expériences différentes. Après avoir mené un échange sur cette thématique avec des experts, le comité de la CVM a décidé de lancer une étude: D'une part un portrait d'ensemble doit être dressé: que font les villes, suisses et à l'étranger? Que permet le cadre-légal actuel? Etc. D'autre part, de possibles recommandations en matière de régulation devraient être listées. L'étude sera rendue publique dans le courant de l'année 2023.

Personnel

Au mois de janvier 2022, Anina Schweighauser a occupé ad interim la direction de la CVM. Le 1^{er} février, Nathanaël Bruchez a ensuite pris ses fonctions de responsable mobilité à l'Union des villes suisses et de secrétaire de la CVM. A la mi-février, Monika Litscher a également fait ses débuts dans son rôle de vice-directrice de l'UVS. Etant entre autres en charge des questions de mobilité, elle siège désormais au comité de la CVM.

Manifestations

1^{er} avril: Colloque de printemps

Efficacité en termes d'utilisation de l'espace : du concept à la mise en œuvre

Dans un contexte d'accroissement de la population et de densification de l'habitat, la gestion de l'espace urbain et la part consacrée aux infrastructures de transport sont au cœur des préoccupations des villes. Si les discussions autour de la mobilité électrique occupent actuellement le devant de la scène, la décarbonisation de la mobilité individuelle n'apporte pas de solution au défi central auquel sont confrontées les villes : la concurrence pour l'espace. Le colloque de printemps 2022 de la CVM a abordé la thématique de l'efficacité des modes de transport en termes d'utilisation de l'espace. Des représentants des villes, du milieu académique, de l'économie et de la société civile ont échangé à cette occasion leurs expériences et idées sur le sujet.

Ces discussions ne constituaient pas un aboutissement, mais plutôt un point de départ pour de futures travaux. L'espace est un bien qui deviendra de plus en plus précieux en Suisse, tout particulièrement dans un contexte de densification de l'habitat urbain. La CVM poursuivra ses travaux, afin que l'utilisation optimale de l'espace devienne un facteur incontournable dans toutes les réflexions autour de la politique des transports.

11 novembre: Colloque d'automne

« Politiques des villes en matière de stationnement »

L'accroissement de la population et de la demande en mobilité en milieu urbain rend inévitable un recours plus systématique à des instruments de gestion du trafic. Dans cette optique, la politique en matière de stationnement constitue un des leviers principaux des villes, celles-ci bénéficiant d'une marge de manœuvre relativement importante dans ce domaine. Les politiques en matière de stationnement ne se limitent toutefois pas à la simple création ou suppression de places de stationnement : elles constituent un outil de gestion de l'espace public à part entière. La mobilité doit être pensée dans ce contexte global de gestion durable d'un espace public limité et qui appartient à chacune et à chacun.

En guise d'introduction, la Conférence a invité la Confédération à présenter ses dernières réflexions sur la thématique du stationnement. Maik Hömke, responsable

de projet à l'OFROU, a saisi l'occasion pour présenter le regard que porte la Confédération sur cet instrument. Deuxième orateur de l'après-midi, Patrick Eturnaud, chef du service de la mobilité et de l'aménagement des espaces de la Ville de Lausanne, a rappelé le volume d'espace occupé actuellement par le stationnement dans la capitale vaudoise. Après la pause, ce fut au tour du Président de la Conférence, Adrian Borgula, de présenter les dernières réflexions de la Ville de Lucerne en matière de politique de stationnement. Enfin Laurens Vander Kuylen, chef de projet H2020 Park4SUMP et coordinateur du ParkPAD, a apporté au public de ce colloque un regard externe, abordant la thématique du stationnement dans plusieurs villes européennes.

Engagement politique via l'Union des villes suisses

En 2022, l'Union des villes suisses s'est à nouveau engagée politiquement sur diverses questions d'importance majeure pour les villes. En étroite collaboration avec la CVM, l'UVS a poursuivi un dialogue régulier sur le développement de la mobilité avec les offices fédéraux du développement territorial, des transports, des routes et de l'énergie. Elle a intégré les points de vue des villes dans les projets « Interfaces de transports », « Feuille de route électromobilité 2025 », « électrification des transports publics », « infrastructure nationale de données » et « répartition modale ». Une rencontre a par ailleurs eu lieu avec la direction de l'OFROU.

Le Président de l'UVS Kurt Fluri a signé la nouvelle « Feuille de route électromobilité 2025 » le 26 mai 2022 à Bienne. Représentants de la Confédération, des cantons, des villes, des communes, des secteurs de l'automobile, de l'électricité, de l'immobilier et de flottes de véhicules se sont réunis afin de réaffirmer leur volonté de décarboner le transport individuel dans les plus brefs délais. L'objectif de la feuille de route 2022 – une part de 15 % de véhicules branchés dans les nouvelles immatriculations – ayant été largement atteint, les signataires se sont fixés trois nouveaux objectifs pour 2025 : (1) part de 50 % de véhicules branchés dans les nouvelles immatriculations, (2) 20 000 stations de recharge accessibles à tous et (3) Recharge conviviale et adaptée au réseau à domicile, sur le lieu de travail et en déplacement. A Bienne, Kurt Fluri a

réitéré le soutien des villes à cette initiative. Il a toutefois saisi l'occasion pour rappeler que la priorité doit clairement être accordée tout d'abord à la recharge au domicile, sur le lieu de travail ou en chemin, ensuite aux stations de recharge se trouvant sur des terrains privés mais accessibles à tous, et enfin seulement, et lorsque les villes le consentent, sur des surfaces publiques mises à disposition par la collectivité.

Dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation, l'UVS et la CVM se sont engagées avec succès contre une obligation du port du casque pour les cyclistes de moins de 16 ans. Dans le cas contraire, le vélo aurait perdu de son attrait et cela aurait été en contradiction avec les efforts des villes pour inciter davantage de personnes à faire du vélo. Au lieu de cela, la sécurité des cyclistes peut être accrue en améliorant l'infrastructure cyclable. UVS et CVM ont également obtenu le maintien de l'interdiction de stationner les motos sur les trottoirs. Ces derniers doivent être réservés aux piétons. De nombreuses villes développent en outre leurs propres concepts de stationnement pour les deux-roues motorisés et non motorisés. Une autorisation générale pour les motos aurait réduit à néant cette planification et cette action autonome. Enfin, UVS et CVM se sont également engagées pour qu'il demeure possible de verbaliser les personnes qui avertissent les autres usagères et usagers de la route de la présence de contrôles de police: ceux-ci, et notamment les contrôles radar, contribuent largement à la sécurité routière. Les usagères et usagers de la route ne doivent pas être informés des contrôles.

Projets soutenus en 2022

La CVM a apporté un soutien au «Prix Velo 2021». Ce prix reconnaît et récompense, depuis 1998, les prestations cyclophiles. A cette occasion, la ville de Berthoud arrive en tête pour la quatrième fois consécutive et les villes romandes enregistrent de grandes avancées, avec notamment la ville de Fribourg qui présente la plus forte progression de l'édition 2021. La promotion du vélo correspond à un des principes de la «Charte pour une mobilité durable».

Perspectives 2023

Le 26 mai 2023 se tiendra un [colloque](#) organisé conjointement avec l'Union des villes suisses et la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses sur la thématique du bruit. La gestion du bruit est un défi pour les villes, qui se retrouvent tiraillées entre différentes exigences: d'une part elles souhaitent se développer, mais les plaintes pour bruit bloquent de nombreux projets. D'autre part, elles veulent protéger la population. Non seulement le bruit dérange, mais il nuit également à la santé et à l'économie. Un volet de ce colloque sera consacré spécifiquement à la mobilité. En effet, le trafic routier est de loin la plus grande source de bruit. Il est à l'origine de 80% des coûts externes liés au bruit. C'est pourquoi la première priorité est de lutter contre le bruit du trafic routier à la source: la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes en zone urbaine est prioritaire. Les transports publics sont également concernés par la réduction de la vitesse. Quelles sont les solutions pour maintenir leur attractivité? Celles-ci feront l'objet d'une discussion. Les deux autres volets qui seront abordés lors de ce colloque sont la «Prévention du bruit lors de la planification et de la construction d'une ville en expansion» et «Repos nocturne et nuits méditerranéennes».

Le 3 novembre se tiendra le traditionnel colloque d'automne de la CVM. Il sera en principe consacré au futur de l'espace public dans le contexte de la mobilité. A cette occasion devrait être présentée une étude dressant un état de la situation actuelle et des deux dernières décennies, présentant de nouveaux concepts d'utilisation de l'espace routier et identifiant les besoins de modifications du cadre législatif.

En 2023, la CVM rendra publique une étude sur la thématique de la micromobilité. Y seront présentés un état de la situation dans plusieurs villes suisses ainsi que des pistes pour exploiter de manière optimale l'offre de micromobilité en milieu urbain.

La CVM se penchera également sur les thématiques de la limitation à 30 km/h en milieu urbain, sur la problématique de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques privés, ainsi que sur le concept d'utilisation efficace de l'espace public. Elle communiquera sous différente forme sur ces sujets.

Enfin, la CVM apportera son soutien au Prix Velo «Infrastructure et information» 2023/24 ainsi qu'au programme «Habitat à stationnement réduit».

Organes

Président

Adrian Borgula	Stadtrat, Luzern
-----------------------	------------------

Comité

Esther Keller	Regierungsrätin, Basel-Stadt
Marieke Kruit	Gemeinderätin, Bern
Stefano Kunz	Stadtrat, Schlieren
Mauro Moruzzi	Conseiller communal, Neuchâtel
Pierre-Olivier Nobs	Conseiller communal, Ville de Fribourg
Richard Wolff	Stadtrat, Zürich (bis zum 3. Mai 2022)
Monika Litscher	Vize-Direktorin Schweizerischer Städteverband (mit beratender Stimme)

Direction

Nathanaël Bruchez	Leiter Verkehrspolitik, Schweizerischer Städteverband
--------------------------	---

Secrétariat

Maja Münstermann	Administration, Schweizerischer Städteverband
Karin Oppliger	Finanzen und Personal, Blaser Treuhand AG

L'Assemblée générale s'est tenue à Berne le 1^{er} avril le comité a tenu trois séances : le 8 mars, le 9 septembre et le 11 novembre.

Comptes de résultat au 31.12.2021 et 31.12.2022, budget 2022 et 2023

	Comptes 2021 CHF	Comptes 2022 CHF	Budget 2022 CHF	Budget 2023 CHF
REVENUS				
Cotisations des membres	87 000.00	83 000.00	83 000.00	87 000.00
Colloque printemps / automne	0.00	2 600.00	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	87 000.00	85 600.00	83 000.00	87 000.00
DÉPENSES				
Manifestations	9 496.15	7 844.25	10 000.00	10 000.00
Site web	452.35	452.35	500.00	500.00
Travaux extérieurs divers	0.00	0.00	300.00	300.00
Soutien aux projets externes	4 500.00	5 000.00	8 000.00	8 000.00
Coûts de traduction	7 847.80	9 503.85	9 000.00	9 000.00
Communiqués de presse / Newsletter	0.00	0.00	3 200.00	3 200.00
Fiches d'information	0.00	0.00	2 000.00	17 000.00
Etudes	14 999.95	0.00	20 000.00	45 000.00
Dissolution provision pour études	0.00	-10 000.00	-10 000.00	0.00
Formation provision pour études	10 000.00	25 000.00	25 000.00	5 000.00
Rapport annuel	732.35	581.60	800.00	800.00
Secrétariat	34 925.00	34 955.00	34 925.00	34 925.00
Imprimés	0.00	0.00	250.00	250.00
Organe de révision	900.00	984.75	900.00	900.00
Intérêts bancaires	62.00	268.38	60.00	100.00
TOTAL DES DÉPENSES	83 915.60	74 590.18	104 935.00	134 975.00
TOTAL DES REVENUS	87 000.00	85 600.00	83 000.00	87 000.00
PERTE (-) / BÉNÉFICE (+)	3 084.40	11 009.82	-21 935.00	-47 975.00

Compte de fortune au 31.12.2021 et 31.12.2022

	Comptes 2022 CHF	Comptes 2021 CHF
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités		
Compte de chèques	218 862.62	208 415.20
	218 862.62	208 415.20
Créances de livraisons et prestations	950.00	4 000.00
Autres actifs circulants		
UVS Berne KK	1 117.30	1 117.30
	1 117.30	1 117.30
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	220 929.92	213 532.50
BILAN	220 929.92	213 532.50
PASSIFS		
FONDS ÉTRANGERS		
Engagements à court terme		
pour fournitures et prestations	322.00	0.00
	322.00	0.00
Passifs transitoires	5 714.55	24 648.95
Réserves pour études	65 000.00	50 000.00
TOTAL FONDS ÉTRANGERS	71 036.55	74 648.95
FONDS PROPRES		
Fonds propres		
Fortune 01.01.	138 883.55	135 799.15
Bénéfice annuel	11 009.82	3 084.40
TOTAL FONDS PROPRES	149 893.37	138 883.55
BILAN	220 929.92	213 532.50

Rapport de l'organe de révision

**BLASER
TREUHAND
BERN**

Städtekonferenz Mobilität
Sektion des
Schweizerischen Städteverbandes
Monbijoustrasse 8
3001 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
tbt@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, 28. Februar 2023

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

An die Mitgliederversammlung Städtekonferenz Mobilität, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes.

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Städtekonferenz Mobilität, für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Blaser Treuhand AG



Roger Nietlisbach
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugel. Revisionsexperte
Leitender Revisor



Jörg Zahler
Dipl. Experte in
Rechnungslegung
und Controlling
Zugel. Revisionsexperte

Beilage: Jahresrechnung

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen
Treuhanderverbandes
TREUHAND | SUISSE

Les villes membres de la Conférence des villes pour la mobilité

Aarau	Neuchâtel
Bâle	Nyon
Berne	Onex
Bienne	Schaffhouse
Carouge	Schlieren
Chiasso	Saint-Gall
Fribourg	Winterthur
Genève	Zurich
Lausanne	
Lucerne	
Montreux	(Etat au 1 ^{er} janvier 2023)

Autres villes qui ont ratifié la « Charte pour une mobilité urbaine durable », mais qui ne sont pas membres de la Conférence des villes pour la mobilité :

Baar	Monthey
Bulle	Morges
Berthoud	Moutier
Coire	Münsingen
Delémont	Morat
Emmen	Muttenz
Gland	Olten
Gossau	Payerne
Herisau	Rapperswil-Jona
Ittigen	Renens
Kloten	Riehen
Köniz	Sion
Kreuzlingen	Thoune
La Chaux-de-Fonds	Val-de-Travers
La Tour-de-Peilz	Vernier
Lancy	Vevey
Langenthal	Wettingen
Le Locle	Wohlen
Meyrin	Yverdon-les-Bains

Editeur

Conférence des villes pour la mobilité
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32, info@skm-cvm.ch, www.skm-cvm.ch

Layout

Atelier KE, Meiringen